

- CNL ok
- CNL ok mais...
- CNL pas d'accord
- CNL incompatible
- CNL alerte car lacunes

Tableau comparatif pour les élections présidentielles

THÈMES	NATHALIE ARTHAUD Lutte Ouvrière	PHILIPPE POUTOU Nouveau Parti Anticapitaliste	FABIEN ROUSSEL Parti Communiste	JEAN LUC MÉLENCHON La France Insoumise	ANNE HIDALGO Parti Socialiste
Construction, rénover et réhabiliter	250 000 logements sociaux par an en contrôlant les comptes de Bouygues et entreprises du bâtiment afin qu'elles construisent à prix coûtant.	Construction de logements sociaux et interdiction des expulsions.	Construction de 200 000 logements sociaux chaque année, « pour aller vers 30 % de logements sociaux minimum en zone urbaine ».	Construction de 200 000 logements publics aux normes écologiques par an pendant cinq ans.	Construction de 150 000 logements sociaux par an dont un tiers « très sociaux ».
Loi SRU et la mixité sociale	Favorable à son maintien.	Oui avec sanction des élus qui ne la respectent pas. Construire 80 000 logements pour les jeunes.	Application de manière contraignante de la loi SRU. Sanctions renforcées pour les communes ne respectant pas l'obligation de 25 % de construction de logements sociaux.	Réhausser le quota de logements sociaux dans les villes à 30 %.	Application de sanctions aux maires qui « ne respectent pas l'obligation de 25 % de logements sociaux à 2025 ».
Encadrement généralisé des loyers	Compter plutôt sur la mobilisation militante pour garantir des loyers accessibles aux classes populaires.	Favorable au blocage des loyers et des charges.	Favorable à l'encadrement généralisé des loyers.	Encadrement les loyers partout sur le territoire et à la baisse dans les grandes villes.	Généralisation de l'encadrement des loyers dans toutes les zones tendues.
Sécurité sociale du logement	Réquisition des terrains et les entreprises du logement pour un com. Inscrive le droit au logement comme droit inaliénable ne sert à rien. Inscrive le contrôle des comptes des capitalistes de l'immobilier dans un programme de lutte.	Réquisition des logements vacants.	« Instaurer le droit universel au logement ». Revalorisation des aides au logement et élargissement des critères. Interdiction des saisies et expulsions, ainsi que les coupures d'eau et d'énergie pour les personnes en difficulté. Ouverture de logements d'urgence pour les sans-abris toute l'année en nombre suffisant.	Mise en place d'une garantie universelle du logement « créant un filet de sécurité contre les impayés, pour les locataires comme pour les propriétaires. » Interdiction des expulsions locatives sans relogement public. Rétablissement des aides publiques pour les HLM. Éviter les hausses de loyer à la relocation en logement social.	Mise en place d'un bouclier logement pour que personne ne dépense plus d'un tiers de ses revenus pour se loger. Création d'une nouvelle allocation logement complémentaire sous conditions de ressources.
Lutte contre les passoires thermiques	Les bailleurs doivent payer l'intégralité de la rénovation énergétique.	Plan de sobriété énergétique avec isolation thermique de tous les logements.	Vote d'une loi pour obliger à la rénovation énergétique des logements d'ici à 2040 et à la rénovation globale des passoires thermiques d'ici à 2030, sans reste à charge pour les plus modestes, en y consacrant 10 milliards d'euros par an.	Lancer un plan de rénovation énergétique et lutter contre le logement indigne en instaurant un « permis de louer » Le « permis de louer » sera rendu obligatoire dans toute la France, réquisitionner les logements vides et les remettre sur le marché dans des conditions qui respectent les critères du logement décent.	Lancement d'un grand plan quinquennal de rénovation énergétique avec l'instauration d'une « prime climat » pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et permettre « la rénovation complète » de 760 000 logements privés par an, soit 22 millions de logements d'ici à 2050.
Consommation juste et durable, services de proximité	Exonérer les « travailleurs » des taxes sur le carburant qui seront financés par la ponction des profits des entreprises pétrolières Réouvrir les services publics, « les accueils dans tous les services publics avec le personnel nécessaire ».	Instauration d'un salaire minimum à 1800 euros. Retravailler le maillage des services publics de proximité et le placer sous le contrôle des travailleurs et citoyens : gratuité des bus...	Baisser des taxes sur l'électricité et le gaz. Réduction de la TVA sur la consommation d'électricité et de gaz à 5,5 %. Chèque énergie porté à 700 euros minimum par an, avec interdiction des coupures d'énergie pour les personnes en état de précarité énergétique. Réaménagement du territoire en faveur des services publics de proximité pour permettre aux usagers de trouver un « bouquet » de services publics de proximité.	Bloquer les prix des produits de première nécessité, du gaz et de l'électricité et de cinq fruits et légumes. Gratuité des premières quantités d'eau et d'énergie, instauration d'une tarification en fonction des usages. Garantir une distance maximale entre lieu d'habitation et les services publics essentiels. (15 à 30 minutes en voiture ou transport public).	Baisser la TVA pour les particuliers sur leur facture de gaz naturel et d'électricité. Mise en place d'un « permis de faire » permettant aux collectivités d'expérimenter des dérogations aux règles nationales et de garantir le service public dans chaque commune.

YANNICK JADOT Europe Ecologie Les Verts	EMMANUEL MACRON La République En Marche	VALÉRIE PÉCRESSE Les Républicains	MARINE LE PEN Rassemblement National	ERIC ZEMMOUR Reconquête
Construction de 700 000 logements sociaux d'ici à 2027. Rénovation des 800 000 logements sociaux mal isolés, à condition qu'ils restent dans le parc social pendant vingt ans.	Construire plus de logements là où c'est nécessaire (zones tendues). Donner la responsabilité en matière de logement et les financements qui vont avec, aux communes et inter-communalités.	Eradiquer en 10 ans les ghettos urbains. 125 000 constructions de logements sociaux par an en limitant ces hébergements à 30% par quartier. Exclusion du droit au logement social des « fauteurs de troubles », des personnes et familles condamnées pour trafics ou violences. Création d'un bail de six ans, renouvelable après vérification pour faciliter la mobilité des résidents.	Instituer la priorité nationale pour le logement social et étudiant. Construction de 100 000 logements sociaux par an dont 20 000 en faveur des étudiants et jeunes travailleurs.	Priorité aux français ayant un emploi et aux mères célibataires. Toute personne condamnée par la justice sera interdite de logement social. Instauration d'une mobilité en mettant fin au droit acquis au bail et en réexaminant la situation des locataires tous les 2 ans.
Porter à 30 % (contre 25 % aujourd'hui le taux minimum de HLM dans les communes).	Maintien de la loi SRU.	Limitation des logements très sociaux (pas plus de 30 % par commune) pour « éradiquer en dix ans les ghettos ». Dans les communes ne respectant pas cette norme, les bailleurs sociaux devront libérer des logements.	Ne se prononce pas sur le sujet.	Suppression de la loi SRU et de la loi DALO.
Encadrer les loyers « en particulier dans les zones tendues ». Supprimer les exceptions pour un encadrement généralisé des loyers.	Est favorable à des expérimentations. Ne s'est pas prononcé sur la généralisation du dispositif.	Ne se prononce pas sur le sujet.	Ne se prononce pas sur le sujet.	Ne se prononce pas sur le sujet.
Instauration d'une garantie universelle des loyers se substituant aux cautions, financée à part égale par les propriétaires et l'Etat	Droit à la domiciliation pour les sans-abris. Etendre la caution publique pour les locataires « afin de faciliter l'accès au logement tout en sanctionnant les mauvais payeurs ».	Etendre la garantie immobilière solidaire à toute la France pour annuler les surcharges d'assurance que subissent les personnes en risque de santé quand elles veulent emprunter et ainsi leur permettre d'accéder au logement.	Instaurer la priorité nationale dans l'accès au logement.	Réserver les APL aux Français et ressortissants européens.
Investir 10 milliards d'euros par an pour la rénovation des bâtiments et les services publics. Mise en place d'un reste à charge zéro sur la rénovation thermique pour les ménages modestes. Les entreprises et administrations auront également l'obligation d'atteindre une baisse de leur consommation finale d'énergie de 50 % en 2030.	Rénovation de la moitié des logements passoires dès 2022.	Doubler le rythme actuel de rénovation énergétique des logements.	Subventionner le remplacement des chaudières au fioul en les finançant avec les 25 milliards d'euros prévus pour les éoliennes en mer. Mise en place d'un produit d'épargne « Logement vert », pour financer la rénovation lors d'un achat.	En finir avec les passoires thermiques, « investir dans l'isolation des bâtiments (résidentiel et tertiaire) pour en finir avec les passoires thermiques », sans toutefois préciser les modalités d'application de cette mesure.
Augmentation du chèque énergie. Pour lutter contre la hausse des prix de l'énergie, augmentation de 400 euros du chèque énergie pour 6 millions de Français. Garantir une égalité d'accès à des services de proximité par une loi à moins de quinze minutes.	Instauration d'un Revenu universel d'activité fusionnant l'ensemble des aides sociales dont l'APL, RSA conditionné à une activité effective qui permet l'insertion. Assurance chômage plus stricte car trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé. France Travail remplacera Pôle Emploi.	Supprimer la « taxe sur la taxe », la TVA qui s'applique aujourd'hui sur d'autres taxes sur l'électricité. Réformer le tarif régulé pour profiter de la compétitivité de l'énergie nucléaire. Donner aux maires le pouvoir d'expulser les familles fauteuses de troubles à l'ordre public. Les polices municipales pourront contrôler l'identité et accéder au fichier des fichés S.	Baisser la TVA de 20 % à 5,5 % sur les produits énergétiques (gaz, électricité, carburants et fioul) en les considérant comme des biens de première nécessité.	Augmenter la participation de l'entreprise dans le remboursement des frais des déplacements des salariés. Remboursement par les entreprises de 50 % des frais de carburant de leurs salariés pour les trajets domicile-travail » avec une limite de 40 euros par mois et s'il n'existe pas d'alternatives de transport en commun.